

夏期講座(小林)二回目(8/27)

一本目：フランスの発電用原子炉はそろそろ寿命が来る。それに手を加えて寿命の延長を図り、その上で更新のために新型炉 EPR を建設すると、フランスは22世紀初頭まで原子力発電に拘束されることになる... 二本目の記事は、より全体的な環境政策についての分析。

ニコラ・ユロ氏については日本語サイトの情報も多いので、自分で調べて下さい。在日フランス大使館のホームページには「環境連帯移行大臣」と書いてありますが、他の日本語サイトでは「環境大臣」が多い。授業ではこちらで行きます。

時間に余裕の無い場合は、一本目に集中して下さい。

Exercice d'équilibriste sur l'avenir du nucléaire

Le Monde du 31 mai 2017, Pierre Le Hir

C'est un exercice acrobatique qui, sur le dossier nucléaire, attend l'ancien animateur du *«magazine de l'extrême»*, Nicolas Hulot, désormais ministre de la transition écologique et solidaire. Il devra déployer un talent d'équilibriste pour avancer sur la ligne de crête tracée par le président de la République, Emmanuel Macron. Une ligne dont l'orientation est dictée par le *«et en même temps»* cher à l'ancien chef de file d'En marche!

Que dit en effet M. Macron sur le sujet? Qu'il faut *«réduire notre dépendance»* à l'atome, et en même temps que *«le nucléaire en France a un avenir»*. Qu'il se place *«dans la trajectoire»* définie par son prédécesseur, François Hollande – une baisse de 75% à 50% de la part de l'électricité issue de la fission *«à l'horizon 2025»*, telle que la prévoit la loi de transition énergétique de 2015 –, et en même temps qu'il *«ne sait pas dire aujourd'hui»* si cet objectif est *«atteignable»*.

Nicolas Hulot s'inscrit dans ses pas. Le nouveau ministre, qui n'avait pas de religion arrêtée sur l'atome avant la catastrophe de Fukushima de mars 2011, considère à présent que *«le nucléaire fait partie du monde d'hier»*. Mais, au lendemain de sa nomination, sur le plateau de France 2, il a déclaré que *«la part du nucléaire en 2025 doit être de 50%»*, et en même temps que *«la démonstration se fera peut-être, chemin faisant, qu'on peut aller au-delà de 50%, ou au contraire (...) que le développement des énergies renouvelables est plus lent que prévu»*. Cette position balancée paraît a priori prudente. Propre à ne trop pencher ni d'un côté ni de l'autre, à ne basculer ni à gauche ni à droite, pour se maintenir sur un axe central. Mais elle n'est en réalité pas tenable très longtemps.

Décider sans délai

La réalité s'énonce en effet comme une lapalissade : ne pas sortir du nucléaire, c'est... y rester. Une tautologie qui n'en est plus une si on la développe ainsi : ne pas décider de renoncer à plus ou moins brève échéance à l'atome, c'est choisir de relancer durablement cette filière. Imaginons que l'on pose aux Français ces deux questions : «*Etes-vous aujourd'hui favorable à une sortie du nucléaire?*» et «*Etes-vous pour que notre pays s'engage à nouveau dans le nucléaire jusqu'au siècle prochain?*». La réponse ne serait probablement pas identique. Il s'agit pourtant, sous une formulation différente, de la même question.

Pour s'en persuader, il suffit de considérer que la plupart des cinquante-huit réacteurs du parc hexagonal ont été mis en service entre la fin des années 1970 et celle des années 1980. Ils approchent donc du seuil de quarante ans d'exploitation, la durée de vie pour laquelle ils ont été conçus. D'ici à la fin du quinquennat en cours, vingt-trois d'entre eux auront atteint cet âge. Même dans l'hypothèse – nullement acquise à ce jour – où l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) autoriserait leur maintien en activité pendant dix ou vingt années supplémentaires, comme le souhaite EDF, qui prévoit d'injecter un peu plus de 50 milliards d'euros dans une opération de «*grand carénage*», se posera la question de les remplacer ou non. Une décision qu'il est préférable d'avoir anticipée suffisamment. Le président de l'ASN, Pierre-Franck Chevet, a maintes fois prévenu que, quelle que soit la solution retenue pour garantir l'approvisionnement du pays en électricité (nucléaire, renouvelables ou cocktail au dosage modulable), il fallait une décennie pour construire les installations nécessaires.

Le patron d'EDF, Jean-Bernard Lévy, a déjà tranché. Il veut, entre 2030 et 2050, équiper la France de «*trente à quarante*» réacteurs du type de l'EPR de Flamanville (Manche) pour suppléer les unités arrivées en fin de vie. Le réacteur de troisième génération étant conçu pour fonctionner pendant au moins soixante ans, le futur parc atomique resterait donc en place jusqu'au début du XXII^e siècle, sans compter les quelques décennies supplémentaires requises pour son démantèlement. Il en résulterait aussi un surcroît de déchets radioactifs, alors même que la gestion de ceux générés par le parc actuel reste problématique. C'est donc un très lourd arbitrage que va devoir rendre le nouveau gouvernement, ou celui qui lui succédera à l'issue des élections législatives. Certes, il a encore devant lui le temps de la réflexion. Il n'a pas pour autant le loisir de remettre sine die les décisions stratégiques, comme l'a fait la majorité précédente. A court terme, réduire d'un tiers la part de l'atome dans le bouquet électrique d'ici à 2025 impose, selon la Cour des comptes, l'arrêt «*de dix-sept à vingt réacteurs*».

Cela ne saurait se faire sans fixer rapidement un calendrier de fermetures, sous peine de devoir ensuite tailler dans le vif de façon précipitée. Pour symbolique qu'elle soit, la seule mise à la retraite de la centrale alsacienne de Fessenheim,

promise par M.Hollande mais repoussée à la fin de la décennie – et à ce stade encore hypothétique –, ne suffit pas à remplir le cahier des charges. A moyen terme, demeurer trop longtemps dans l'indécision revient à s'en remettre à EDF et à avaliser, sans l'afficher ouvertement, la construction d'un nouveau parc électronucléaire.

«*Il faut planifier la transition énergétique*», professe à juste titre Nicolas Hulot. Les options sont ouvertes et méritent bien sûr discussion : sortie accélérée du nucléaire ou au contraire progressive – comme viennent d'en décider les Suisses par référendum –, abandon partiel ou perspective de renoncement complet... Mais il serait inconséquent que, inversant le précepte «*gouverner c'est choisir*», le nouvel exécutif se laisse gouverner par l'absence de choix.

Hulot fixe le cap vers la neutralité carbone

Le Monde du 8 juillet 2017, Pierre Le Hir

A ceux qui doutent de sa marge de manœuvre au sein du gouvernement, Nicolas Hulot a répondu, jeudi 6 juillet, en se posant en capitaine au long cours. Son ambition : être celui qui voit au-delà du «*court terme*», fixe le cap et, du moins l'espère-t-il, entraîne dans son sillage l'ensemble de l'exécutif. Présentant le «*plan climat*» qui doit être déployé sur la durée du quinquennat, le ministre de la transition écologique et solidaire a affirmé sa volonté d'«*aller plus loin, plus vite*», pour «*accélérer la mise en œuvre de l'accord de Paris*» issu de la COP21 et le transformer en «*une réalité pour les Français, pour l'Europe et pour notre action diplomatique*».

La question du climat n'est pas qu'une affaire de négociations internationales, il touche le quotidien du grand public. Les Français retiendront probablement de l'intervention de Nicolas Hulot ses annonces radicales sur la fin des véhicules équipés de moteur thermique. «*Nous annonçons la fin de la vente des voitures à essence et diesel d'ici à 2040*», a lancé le ministre, sans détailler les moyens d'y parvenir.

Difficile de prédire les étapes conduisant à cet objectif ambitieux. Les automobilistes iront-ils s'équiper dans les pays voisins? Ces derniers au contraire suivront-ils le mouvement lancé par Paris? L'industrie automobile en tout cas a déjà anticipé cette évolution et multiplie les nouveaux modèles hybrides et électriques.

Ossature à étoffer

M.Hulot prévoit des incitations pour «*ne pas pénaliser*» les ménages modestes. Une «*prime de transition*» devrait aider ces derniers à remplacer leur voiture diesel datant d'avant 2001 ou essence d'avant 1997 par un autre plus propre, neuf ou même d'occasion. Jusqu'à présent, seul l'achat de nouveaux véhicules bénéficiait d'un coup de pouce. En outre, la fiscalité du diesel sera alignée sur celle de l'essence d'ici à la fin de la mandature.

L'ancien envoyé spécial de François Hollande pour la protection de la planète était très attendu sur le dossier du climat. Il a cependant parfois donné l'impression de dérouler un inventaire à la Prévert, déclinant pas moins de vingt-trois «*axes*» qui doivent former la «*colonne vertébrale*» d'un programme appelé à «*se structurer au fil du temps*». Façon de reconnaître qu'à ce stade, à l'exception de quelques mesures précises, il ne s'agit encore que d'une ossature demandant à être étoffée.

Pour l'essentiel, le plan de Nicolas Hulot s'inscrit dans le cadre de la loi de transition énergétique d'août 2015, comme le faisait également le programme présidentiel d'Emmanuel Macron. Il s'en distingue toutefois par une ambition forte : viser «*la neutralité carbone à l'horizon 2050*». Présent dans la feuille de route que le ministre d'Etat a transmise à Matignon le 15 juin, et repris par le premier ministre, Edouard Philippe, dans son discours de politique générale du 4 juillet, cet objectif se veut à la hauteur du défi climatique.

Il va en effet au-delà de la loi de transition énergétique, qui prévoit une division par quatre des émissions de gaz à effet de serre de la France au milieu du siècle, par rapport à leur niveau de 1990. «*La France est, avec la Suède et le Costa Rica, parmi les premiers pays du monde à se fixer cet objectif*», souligne le ministre.

La neutralité carbone suppose non pas que les rejets de CO₂ soient réduits à zéro, mais que le bilan des émissions et des absorptions soit équilibré grâce à des puits de carbone naturels. «*Sans utiliser les capacités des écosystèmes à séquestrer du CO₂, on n'y arrivera pas*», prévient-il; Nicolas Hulot met en avant, par exemple, un «*plan forêt digne de ce nom*» ou la «*réhabilitation des zones humides*».

«Renforcer le prix du carbone»

Plusieurs engagements en découlent, comme la confirmation de la «*fin des fossiles*», déjà promise par M.Macron. «*Les scientifiques nous disent qu'il faut laisser sous terre les trois quarts des réserves fossiles pour avoir une chance de rester sous 2°C de réchauffement*», rappelle le ministre. Les quatre dernières centrales électriques au charbon de l'Hexagone cesseront ainsi leur activité d'ici à 2022, avec des «*contrats de transition*» accompagnant les salariés. Aucun nouveau permis d'exploration d'hydrocarbures dans le sous-sol français ne sera délivré, en vertu d'un projet de loi déposé «*à la fin de l'été ou au début de l'automne*». Quant aux puits

déjà en exploitation, leur tarissement progressif doit conduire à l'arrêt de toute production de pétrole ou de gaz «à l'horizon 2040».

Afin de hâter le mouvement, M.Hulot va aussi «renforcer le prix du carbone», pour encourager le basculement vers les énergies renouvelables. La taxe carbone, de son vrai nom «*contribution énergie-climat*», est une composante de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, appliquée aux carburants, au fuel, au charbon ou au gaz, et payée par les particuliers et les entreprises. Son montant est, en 2017, de 30,50 euros la tonne de CO2 émise, et la loi de transition énergétique prévoit d'atteindre 100 euros en 2030, peut-être davantage. Un niveau sur lequel s'était engagé le candidat Macron.

Dans le domaine du logement, il s'agira d'«*éradiquer la précarité énergétique*» dans un délai de dix ans et, dans le même laps de temps, de «*faire disparaître les passoires énergétiques*», un chantier auquel seront dévolus 4 milliards d'euros des 50 milliards du plan d'investissement annoncé par le premier ministre.

Sur le terrain de l'agriculture et de la protection des écosystèmes, M.Hulot veut non seulement «*une transformation de notre modèle agricole pour assurer sa pleine contribution aux objectifs de lutte contre le changement climatique*», mais aussi la «*fin de l'importation en France de produits contribuant à la déforestation*». Sont ciblés l'huile de palme non durable, dont la production fait des ravages en Amazonie et en Asie du Sud-Est, les aliments pour bétail ou certains agrocarburants.

Le ministre veut encore encourager les Français à «*consommer plus responsable*» et encourager l'économie circulaire. Le gouvernement publiera sur ce sujet une feuille de route en 2018, et l'Etat apportera une aide, encore non spécifiée, aux petites entreprises qui s'engageront dans cette voie. L'objectif est notamment de parvenir, en 2025, au recyclage de 100% des plastiques sur tout le territoire, en même temps que de diviser par deux les déchets mis en décharge.

«Leadership» français

M.Hulot souhaite également promouvoir l'autoconsommation de l'électricité, qui n'est encore pratiquée que par 14.000 foyers. A cet effet, l'Etat «*soutiendra*» les quartiers ou les zones rurales qui produiront et consommeront leurs propres énergies renouvelables, comme le solaire ou le biogaz. Les modalités de ce soutien restent toutefois à définir.

Ces actions doivent être confortées par des «*états généraux de l'alimentation*», ainsi que des «*assises de la mobilité*» prévues au deuxième semestre d'ici à décembre. M.Hulot veut que la France conserve «*un leadership*» dans la lutte contre le changement climatique et qu'elle démontre que «*la contrainte climatique peut améliorer le quotidien des Français*».

Les ONG environnementales n'en restent pas moins sur leur faim. *«Pour l'essentiel, le plan climat se contente d'identifier les chantiers prioritaires et renvoie les mesures concrètes à adopter à des concertations ultérieures»*, déplore le Réseau action climat, qui escomptait *«des solutions efficaces et immédiates»*. En particulier, regrette-t-il, le projet ministériel *«passe totalement sous silence la nécessaire fermeture de réacteurs nucléaires, indispensable (...) pour laisser la place aux énergies renouvelables»*.

Sur ce point, M.Hulot a simplement entériné l'objectif, gravé dans la loi, d'une baisse de 75% à 50% de la part de l'électricité issue de l'atome en 2025, ajoutant : *«Mécaniquement, nous allons fermer un certain nombre de réacteurs»*. Mais la détermination du nombre de ces fermetures et leur calendrier sont renvoyés à la révision, fin 2018, de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

En observatrice très attentive, la Fondation pour la nature et l'homme – jusqu'à il y a peu Fondation Nicolas Hulot –, *«salue l'ambition du ministre mais regrette quelques absences»*, notamment sur *«la question essentielle du nucléaire»*. M.Hulot va maintenant devoir faire la preuve de sa capacité à obtenir, du chef de l'Etat et de celui du gouvernement, des arbitrages donnant corps à la simple *«colonne vertébrale»* de son plan.